

**Date d'affichage : 10/12/2019**

<p><b>COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS REUNION TELEPHONIQUE DU 09/12/2019</b></p>
--

**Présents** : MM. Fk PORET, J.GAMBART, JM HENON, R.DEHONDT

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 24/11/2019**

Coupe Ricoh ADN-55171.1 HESDIN ABBE B/CALAIS ENTENTE B. Réserves d'après match de Hesdin Abbé B, non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : HESDIN ABBE B 3 – CALAIS ENTENTE B 3 TAB 3-4.  
Amende 30€ à Hesdin Abbé.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr JM HENON

Le Secrétaire : Mr Franck Poret